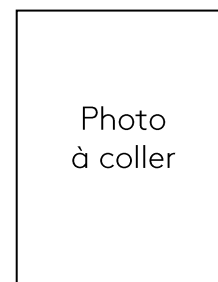


ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART ET
DE DESIGN
LE MANS



DOSSIER D'INSCRIPTION

COMMISSION D'ENTRÉE EN COURS DE CURSUS ANNÉE UNIVERSITAIRE 2019 – 2020

DATE DE LA COMMISSION 5 septembre 2019 à TOURS

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS 16 août 2019

La commission a lieu à l'école de TOURS, mais vous postulez bien pour l'école du MANS, des dossiers spécifiques sont à télécharger pour postuler pour les autres écoles.

■ DEMANDE D'INTÉGRATION				
<input type="checkbox"/> Option Art	<input type="checkbox"/> 2 ^e année	<input type="checkbox"/> 3 ^e année	<input type="checkbox"/> 4 ^e année	<input type="checkbox"/> 5 ^e année
<input type="checkbox"/> Option Design	<input type="checkbox"/> 2 ^e année	<input type="checkbox"/> 3 ^e année		
<input type="checkbox"/> Option Design et territoire	<input type="checkbox"/> 4 ^e année	<input type="checkbox"/> 5 ^e année		

Les masters Design Sonore et Design mécatronique font l'objet d'un concours spécifique, les prochaines sessions sont en 2020.

■ **IDENTITÉ DU CANDIDAT**

NOM ----- PRÉNOM -----

NOM DE NAISSANCE ----- SEXE Masculin Féminin

DATE DE NAISSANCE -----

LIEU DE NAISSANCE (département / ville / pays) -----

NATIONALITÉ -----

ADRESSE -----

CODE POSTAL -----

VILLE -----

TÉLÉPHONE PORTABLE ----- TÉLÉPHONE FIXE-----

COURRIEL -----

■ **ÉTUDES SUPÉRIEURES** (*joindre les justificatifs*)

Année universitaire	Établissement (nom et adresse)	Diplôme préparé / obtenu

■ **STAGE et/ou EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE EN RELATION AVEC LA FORMATION**
(*joindre les justificatifs*)

Structure (nom et ville)	Stage ou exp. Prof.	Période : du ../../20.. au ../../20..

Date et signature

Les 2 pages ainsi que les pièces à joindre (cf notice à conserver) sont à renvoyer à l'adresse ci-dessous :

École supérieure d'art et de design TALM-Le Mans
28 avenue Rostov-sur-le don
72000 LE MANS

Tout dossier incomplet sera rejeté



NOTICE à conserver

Commission d'entrée en cours de cursus

Date de la commission : 5 septembre 2019

Date limite de réception des dossiers : 16 août 2019

Pour l'année universitaire 2019/2020

■ À qui est destinée cette commission ?

- Etudiant(e)s déjà inscrit(e)s dans une autre école des beaux-arts agréée par le ministère de la culture et de la communication ;
- Etudiant(e)s ou diplômé(e)s d'un autre cursus artistique français ou étranger.

Pour les candidats non francophones, **un niveau B2 est requis au TCF (Test de Connaissance de Français) ou au DELF (Diplôme d'études en langue française)**, pour une admission en cours de cursus. Pour tout renseignement : www.ciep.fr/tcf.

■ Constitution du dossier administratif

- Le dossier d'inscription dûment complété et signé (écrire très lisiblement) ;
- Une photo d'identité, format standard, à coller sur le formulaire d'inscription (pas de photocopie de photo) ;
- Un chèque de 50,00 € à l'ordre de DDFIP (droit d'examen définitivement acquis pour la constitution du dossier) ;
- Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport ;
- La photocopie du relevé notes du baccalauréat pour les étudiants français ;
- Les photocopies des diplômes, pour les étudiants étrangers, en traduction assermentée avec obligatoirement le certificat de fin d'études secondaires ;
- Les photocopies des fiches d'évaluation semestrielle des années précédentes et de l'année en cours ;
- Pour les candidats chinois, la photocopie du CDGDC (*china academic degrees and graduate education development center*) ;
- Six timbres autocollants au tarif « lettre prioritaire » (ne pas les coller sur les enveloppes) ;
- Pour la convocation et les résultats : 2 enveloppes 11 x 22 cm, libellées à vos nom et adresse ;
- Pour retour du dossier : 1 enveloppe au même format que celle que vous utilisez pour l'envoi, libellée à vos nom et adresse ;
- Pour les candidats non francophones, la photocopie du TCF (Test de connaissance de français) délivré par un des centres agréés par le CIEP (Centre International d'Etudes Pédagogiques : www.ciep.fr) ou du DELF (Diplôme d'études en langue française) **niveau B2 minimum**.

Pour une demande d'intégration en 2^e et 3^e année

- Un dossier artistique composé d'une sélection de 15 travaux personnels, format numérique, papier, photo, etc.

Pour une demande d'intégration en 3^e année

- Un dossier artistique composé d'une sélection de 15 travaux personnels, format numérique, papier, photo, etc.
- Votre projet de diplôme DNA (1 page maxi).

Pour une demande d'intégration en 4^e année

- Un dossier artistique composé d'une sélection de 15 travaux personnels, format numérique, papier, photo, etc.
- Votre projet d'échange ou de stage au premier semestre pour l'option Art, au deuxième semestre de 4^e année pour l'option Design et territoire (1 page maxi) ;
- Votre projet de sujet de mémoire (1 page maxi) ;
- Votre projet plastique (1 page maxi).

Pour une demande d'intégration en 5^e année

- Un dossier artistique composé d'une sélection de 15 travaux personnels, format numérique, papier, photo, etc.
- Votre pré-mémoire (sujet, plan détaillé bibliographie) ;
- Votre projet plastique (1 page maxi).

■ Épreuves

- Le 5 septembre 2019
 - Présentation devant un jury de votre dossier personnel composé de travaux originaux, au minimum 15 pièces, avec des médiums diversifiés.

■ Scolarité

➤ **Frais d'inscription après réussite au concours :**

Le conseil d'administration fixe annuellement le montant des droits d'inscription (*délibération n° 274-2015 en date du 9 décembre 2015 – arrêté n°47 12 2017*).

Pour l'année universitaire 2019– 2020, ils s'élèvent à :

- étudiants non boursiers : 500 €
- étudiants boursiers :
 - Echelon 7 : 230 €
 - Echelon 6 : 251 €
 - Echelon 5 : 258 €
 - Echelon 4 : 274 €
 - Echelon 3 : 293 €
 - Echelon 2 : 312 €
 - Echelon 1 : 335 €
 - Echelon 0 bis : 353 €

Le règlement des droits d'inscription s'effectue en deux temps, versement de 150 € pour confirmation d'inscription (non remboursable en cas de désistement), versement du reliquat au regard de la situation de l'étudiant (boursier – non boursier) lors des formalités d'inscription définitive.

➤ **Demande de bourse :**

La demande de bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux est à effectuer sur le site Internet du CROUS (dossier social étudiant) de l'académie dans laquelle vous êtes scolarisé(e) actuellement, **à partir du 15 janvier 2019.**

■ Contact

Le dossier est à envoyer à l'adresse suivante (Tout dossier incomplet sera rejeté) :

École supérieure d'art et de design TALM-Le Mans
28 av. Rostov sur le Don
72000 Le Mans

+ 33 (0)2 72 16 48 81

diane.debuisser@talm.fr
 esad-talm.fr